

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 18 septembre 2023
à la mairie de Chichillianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : Pouvoir de Jean-Noël Bouvier est donné à Daniel Martin

Public : 6 personnes

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : 23h15

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2023 est lu en début de séance pour approbation.

Vote :

Abstentions : Daniel Martin et Claude Trincat

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 3 juillet 2023.

Il est à noter que les documents sur le cloud de la mairie ne sont pas accessibles pour l'heure suite à un problème informatique en cours de résolution. Les documents sont lus, mais non présentés de fait.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Désignation d'un signataire pour autorisation d'urbanisme d'un élu
- 2 – Tarif caution ménage salle polyvalente
- 3 – Règlement cimetière
- 4 – Tarif coupe affouagère
- 5 – Tarif redevance ski de fond Nordic Isère
- 6 – Convention adhésion Nordic Isère
- 7 – Délibération modificative de crédit
- 8 – Devis WC public
- 9 – Avenant schéma directeur de l'eau
- 10 – Projet d'échange de parcelle – dossier reporté

Divers

1 – Désignation d'un signataire pour autorisation d'urbanisme d'un élu

Concernant la demande de permis d'aménagement PA 038 103 23 20001 et de la DP 038 103 23 10025, pour l'EARL Ferme du Pas de l'Aiguille, Eric Vallier sort de la salle, étant concerné en tant que gérant de la Ferme.

Désignation d'un signataire pour les autorisations d'urbanismes au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme.

Se présentent :

Daniel Martin en tant que titulaire

Patrick Beaufiles en tant que suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Tarif caution ménage salle polyvalente

Dossier suivi par Jacqueline Bonato.

Modification : Ajout d'un chèque de caution : 200 € pour 2023

Il est proposé de rajouter une demande de chèque de caution pour le poste « ménage » de la salle polyvalente, en plus du chèque de caution existant pour la location.

Propositions faites pour le ménage : 150 €, 200 €, 250 €.

SALLE POLYVALENTE / TARIFS location de la salle à partir du 18 septembre 2023			
	Habitants / Résidents de Chichilianne	Associations (domicile ou activité sur Chichilianne) Manifestation publique (*)	Autres (particulier/association)
La journée (soirée)	250 €	70 € (Une gratuité pour les associations de Chichilianne)	350 €
Le week-end	350 €		600 €
La semaine	Sur devis		
<p>A ces tarifs, il sera demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chèque de caution de 500 € - un chèque de caution de 200 € pour le ménage de la salle - en période hivernale (chauffage) : 120 € par jour de location - signature d'un contrat de location <p>Pour les associations, une demande de réservation pourra être faite dans un délai de 3 mois maximum avant la date.</p> <p>(*) par manifestation publique : organisée par une association ouverte à tout public</p>			

Délibération adoptée à l'unanimité pour un chèque de caution de 200 € pour le ménage, en plus du chèque de 500 € pour la location

PS : tableau non représenté en CM suite panne du cloud, mais pour mémoire, suivi et archive, il est rajouté, mis à jour, dans ce PV

3 – Règlement cimetière

Dossier suivi par Jacqueline Bonato

Une formation a été suivie par notre secrétaire.

Pour une mise en conformité de la nouvelle réglementation concernant les cimetières et une mise à jour du règlement actuel, des modifications sont à apporter.

Exemples : cimetière fermé à clefs (il est toujours ouvert), pour le columbarium mise en conformité des dimensions des plaques posées sur les portes (de taille adéquate afin de cacher les gravures déjà faites), ce qui permet de ne pas avoir à changer la porte en cas de changement de propriétaire, frais de changement de porte à charge de la commune.

A vérifier : les urnes ne doivent-elles pas être fermées à clefs ? (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Délibération adoptée à l'unanimité des modifications à apportées au règlement.

4 – Tarif coupe affouagère

Dossier suivi par Daniel Martin

Suite au devis reçu par la commune pour la coupe affouagère 2023, le tarif de 53 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Tarif redevance ski de fond Nordic Isère

Dossier suivi par Franck Beaume

Lecture faite des tarifs 2023

National	Jusqu'au	Adulte 16-99 ans	Jeune 5-15 ans
1 ^{er} jour de vente : 01 / 10/2023			
Prévente	15-nov.-23	200.00 €	70.00 €
Normal		230.00 €	85.00 €
Assurance		27.00 €	22.00 €
Carte		0.00 €	

Age à la date d'achat

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France

Isère- Drôme	Remise	Jusqu'au	Adulte de 1948 à 2003	Jeune de 2004 à 2019	Senior 1947 et avant
1 ^{er} jour de vente : 13/10/2023					
Vente Flash	26%	16-oct.-23	119.00 €	42.00 €	66.00 €
Prévente	16%	15-nov.-23	135.00 €	48.00 €	75.00 €
Normal			161.00 €	57.00 €	89.00 €
Assurance			27.00 €	22.00 €	27.00 €
Carte			2.00 €		

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère

Produit et service	
Frais de Duplicata (traitement)	8.00 €

Délibération adoptée à la majorité

1 abstention : Claude Trincat

6 – Convention adhésion Nordic Isère

Dossier suivi par Franck Beaume

Lecture faite de la convention annexée en pièce jointe.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 – Délibération modificative de crédit

Le Trésorerie de la Mure constate qu'il y a un doublon de titre sur l'année 2022, pour un montant de 977,95€. Il y a donc lieu d'émettre un mandat pour annuler ce doublon.

Un montant de 1 000,00€ a été budgété pour le compte d'annulation de mandat (compte 673)

Un mandat ayant déjà été émis sur ce compte pour un montant de 140.00€.

$$1000 - 140 - 977,95 = - 117,95€$$

il manque alors 120,00€ sur le compte 673.

Il y a donc lieu de prendre une délibération modificative de crédit par transfert de compte à compte. On prend donc 120,00 du compte 6188 que l'on transfère au compte 673.

Délibération adoptée à la majorité

1 abstention : Claude Trincat

8 – Devis WC public

Dossier suivi par Daniel Martin

Le projet d'un wc public sur la commune arrive à son terme en fin d'année pour les demandes de subvention.

Le choix est porté sur des toilettes sèches pour un montant de 29 608,80 € TTC, plus le terrassement à faire en amont.

Le choix s'est porté sur un local supportant la neige et afin d'avoir de la lumière naturelle.

Le budget initialement prévu est donc tenu.

Il sera placé entre le local communal et la borne des camping-cars.

Sa fonctionnalité permet de séparer et traiter les matières sèches (par des lombrics) des urines.

Il est accessible PMR.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature des devis et de commander.

9 – Avenant schéma directeur de l'eau

Dossier suivi par Daniel Martin

Concernant Ruthière : pour la conduite d'eau, un levé de terrain (*) est nécessaire : coût 4 205 € TTC.

(*) : Levé (ou lever) de terrain : En topographie, un lever (ou levé) a pour objectif de récolter des données existantes sur le terrain en vue de leur transcription, à l'échelle, sur plan ou sur carte. Travail fait par un géomètre afin de faire un plan de recollement.

Délibération adoptée à l'unanimité pour l'avenant.

10 – Projet d'échange de parcelle – dossier reporté

Dossier suivi par Daniel Martin

Parcelle concernée : Alpage, sur le plateau près du monument aux morts.

Lecture faite du courrier de M. Tiret (nouveau propriétaire de la parcelle) demandant un échange de parcelles et un rendez-vous.

Dossier reporté : visite de la parcelle à faire et proposition de dates avec le propriétaire pour connaître ses motivations d'achats de parcelles sur notre commune.

Divers

De Cuir en Aiguilles

En cours de création d'auto entreprise, Aurélie Péré fait une demande par courrier de la possibilité de louer le rez-de-chaussée de l'ancienne cure, idéalement situé (proximité domicile, parking pour les clients), suite à la situation de changement de locataire dans les prochains mois.

Une proposition de la recevoir en mairie pour le vendredi 22 septembre à 10h va être faite.

Eclairage nocturne de la commune

Dossier suivi par François Sroczynski.

Présentation du petit questionnaire demandant l'avis : Eteint-on nos lumières la nuit ?

Une distribution va être faite dans les boîtes aux lettres.

Dans tous les cas, c'est le conseil municipal qui prendra la décision (et non le résultat de l'enquête).

Dessinons notre village

Dossier suivi par François Sroczynski.

- Mobilité douce : le travail continue entre la CdC et quelques communes du Trièves : 2 sujets principaux : l'auto-stop et le co-voiturage en mettant en place un réseau. Il serait bien d'inviter pour élargir le groupe, les habitants du village.
- ABC : Le Parc n'ayant pas été retenu, toutes les communes sont refusées. Chichilienne n'est donc pas retenue. Mais, un travail est fait pour mettre en route une commission « ouverte » à tous les habitants pour travailler sur le sujet.

Lecture du projet de lettre (en pièce jointe) aux habitants de Chichilianne à rejoindre le comité consultatif pour travailler sur la mobilité, la biodiversité et le tourisme est présenté.

Question : pourquoi signer au nom du conseil municipal et pas de la commission ?

Réponse : pour que le message ait plus d'impact.

Question : si le conseil municipal n'adhère pas ?

Réponse : pas de conséquence pour le travail fait et le travail continue.

Lecture est faite du projet de lettre aux habitants.

Dans tous les cas, c'est le conseil municipal qui prendra la décision.

Proposition est faite de faire aussi un référendum concernant l'adhésion au Parc. Projet à venir.

Etonnement de la commission tourisme de la commune concernant les démarches de la commission « Dessinons notre village » pour les sujets concernant le tourisme et le Parc.

Pour la prochaine réunion, le groupe de travail invite la commission tourisme à venir.

Concernant le projet de lettre :

Abstention : Marie-Pierre Joubert (mélange de sujet avec le Parc)

Contre : Claude Trincat (même raison)

Nouveaux panneaux sur la commune :

Dossier suivi par Franck Beaume

Merci aux employés communaux pour la mise en place des panneaux, notamment sur le D1075 et la 7B.

A noter que le Maire de Clelles a reçu des « plaintes » des habitants de la gare depuis que le panneau installés sur la D1075 (de Lus la Croix Haute en direction de Grenoble) est implanté. En effet, il est indiqué de tourner à gauche pour Chichilianne ce qui augmente le passage des véhicules devant la gare.

Facture concernant la chorale de la cérémonie du Pas de l'Aiguille :

Le sujet de la facture reçue en mairie concernant le chef de chorale est abordé qu'en conseil municipal.

Le travail n'est aucunement remis en cause. Juste, l'étonnement de cette facture.

Cependant, deux problèmes :

- Sujet non discuté en amont par les élus. Pour l'avenir, le conseil municipal sera sollicité en bonne et due forme (notamment pour la cérémonie des 80 ans qui sera plus conséquente).
- Pour une facture sachant que tous les autres participants, organisateurs, c'est du bénévolat... esprit de la cérémonie.

Plan de secours :

Dossier suivi par Claude Trincat

M. le Maire demande où en est le dossier ?

Il est répondu qu'il est en attente du panneau « Zone de rencontre » et de la signature de l'arrêté proposé il y a plusieurs mois.

M. le Maire informe avoir oublié de signer, remercie pour le rappel, mais demande à ce que pour ce genre d'action, les personnes en charge du dossier relance M. le Maire sans attendre plusieurs semaines, ce qui bloque les dossiers.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le vendredi 20 octobre 2023, à 10h00 dans la salle du Conseil Municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Validé au Conseil Municipal du 20 octobre 2023

Entre les soussignés

NORDIC ISERE, association départementale pour le développement et la promotion des activités de ski de fond, représentée par son président **Stéphane GUSMEROLI**, association Loi 1901 (article 84 de la Loi Montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985, art. L 342-27 à 29 du code du tourisme), dont le siège social est situé à Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'industrie, 38320 Eybens.

Ci-après désigné « NI »
D'une part, et

La Commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte concerné par la gestion de pistes de ski de fond en charge d'une régie de recette de ski de fond (une seule régie de recette par adhérent) :

Désignation : Mairie de Chichilsière
38330 Chichilsière

Site(s) de la régie de recette : Forêt de Sig. de Fond

Représenté(e) par : S.C. VALIER
En sa qualité de : Maire

Ci-après désigné « l'Adhérent »
D'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de détailler les relations entre NI et l'Adhérent, pour la perception de la redevance des titres réciprocaires d'accès aux pistes de ski de fond, pour les services fournis et les missions assurées par Nordic-Isère.

Article 2. Redevance

2.1 La perception

La redevance est instituée par délibération de la collectivité en charge de la compétence ski nordique dont le territoire supporte le site (Commune, établissement de coopération intercommunale, syndicat mixte) (Article L2333-81 du Code général des collectivités territoriales).

NI peut percevoir, pour le compte de l'Adhérent, la redevance instituée (Articles L 342-27 à L 342-29 du code du tourisme, Article L 2333-83 du Code général des collectivités territoriales).

2.2 L'affectation

Article L2333-82 du Code général des collectivités territoriales :

« Le produit de la redevance instituée par l'article L. 2333-81 est affecté à l'entretien et à l'extension des pistes ainsi qu'aux opérations tendant à assurer le développement et la promotion du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés pratiqués sur le site nordique. »

Article 3. Titres réciprocaires

3.1 La réciprocité

L'Adhérent s'engage à permettre la libre circulation, sur son domaine de ski de fond, des détenteurs d'un titre réciprocaire et ce sans aucune autre sollicitation pécuniaire.

Le traitement du client sera strictement le même quel que soit l'émetteur de son titre, son lieu de résidence ou tout autres distinction. Tout manquement à cette règle peut entraîner des sanctions financières évaluées en Assemblée Générale Extraordinaire de NI.

En contrepartie, le produit des ventes de ces titres réciprocaires sera réparti entre les Adhérents conformément aux règles votées en Assemblée Générale de NI (voir Article 3.6).

3.2 Les produits

Les titres concernés par la réciprocité sont :

- Nordic National Adulte Saison
- Nordic National Jeune Saison
- Nordic Isère-Drôme Adulte Saison
- Nordic Isère-Drôme Jeune Saison
- Nordic Isère-Drôme Senior Saison

3.3 La vente

L'Adhérent n'est pas autorisé à vendre les titres réciprocaires cités à l'Article 3.2.

Seul NI est habilité à vendre les titres réciprocaires, via son site de vente en ligne www.nordic-isere.fr.

3.4 La production

La production et le rechargement se font exclusivement sur les cartes à puce produites et distribuées par NI.

3.5 Le contrôle

Pour les sites équipés de bornes de contrôle, les titres réciprocaires sont reconnus par celles-ci.

Pour les autres sites, une application de contrôle pour smartphone est mise à disposition par NI.

3.6 Le reversement

Le montant des ventes de titre réciprocaire est réparti selon le mode de calcul ci-dessous :

- Part fixe : 3 000€ par site
- Part variable : Répartition du montant des ventes des titres réciprocaires diminué des parts fixes et du budget annuel de fonctionnement de NI, réparti proportionnellement aux chiffres d'affaires de

l'année n-1 des redevances du site, calculé sur les produits autorisant les mêmes accès que pour les titres réciprocaires.

- Les montants seront versés en 2 fois :
- Fin novembre : 70% du montant estimé
- Fin de saison : le solde (montant restant – cotisation Nordic France)

Le solde est conditionné à la réception des documents de fin de saison avant le **30 avril 2024**.

Article 4. Panneaux de tarifs

NI fournit aux Adhérents qui le souhaitent des panneaux d'information sur les tarifs en vigueur sur son site. Le bon de commande est envoyé au site avec la demande de document de fin de saison. Pour la production, l'Adhérent devra retourner le BAT Signé. Les produits commandés seront facturés au site à prix courant.

Article 5. Billetterie papier

NI fournit aux Adhérents qui le souhaitent de la billetterie papier numérotée. Le bon de commande est envoyé au site avec la demande de document de fin de saison. Les produits commandés seront facturés au site à prix courant.

Article 6. Fiches scolaires de l'isère

NI fournit aux sites en début de saison la « Fiche scolaire ». Celle-ci, une fois remplie, permet le calcul de la subvention scolaire du Département de l'isère.

Article 7. Documents à remettre en fin de saison

- L'adhérent adresse à NI, au plus tard le 30 avril, les documents suivants :
- Une version pdf signée et la version numérique (Excel fourni par NI) pour :
 - o Un état détaillé de ses ventes de redevances de la saison, par produit
 - o L'enquête « Indice de qualité » pour la saison, relative à la subvention du Département de l'isère
 - Les bons de commande pour l'année n+1 (panneaux de tarifs et billetterie papier)
 - La version pdf (scans des fiches) ou papier pour :
 - o Les « Fiches scolaires » de la saison

Article 8. Validation de l'adhésion

- L'adhésion ne sera effective qu'une fois les éléments suivants fournis :
- Le règlement de l'adhésion fixe de **80 €** à NI.

- La délibération des tarifs des redevances.
- La délibération qui désigne le représentant et son suppléant, au sein de NI.
- La délibération qui valide la présente convention.
- La fiche de renseignement Adhérent (Annex 2)

Le dossier doit être retourné à NI avant le **15 octobre 2023**.

Article 9. Représentant

L'Adhérent désigne les personnes qui le représenteront à Nordic-Isère. Celles-ci pourront, en AG et en CA, voter les différentes décisions au nom de l'Adhérent.

Titulaire :

Prénom NOM : Franck DEVALE
Fonction : Conseiller Municipal
Tel : 06 70 33 15 70
Courriel : franck.deval@orange.fr

Suppléant :

Prénom NOM : Michel JAY
Fonction : Président d'Office de la Saison
Tel : 06 71 87 18 38
Courriel : jeanmichel.jay@spad.com

En cas de changement au cours de la saison, l'Adhérent devra en informer NI.

Article 10. Résiliation

La présente convention pourra de plein droit être résiliée par l'une ou l'autre des parties pour non-respect des obligations contractuelles et ce, après mise en demeure restée infructueuse et moyennant un préavis de deux mois.

Article 11. Durée de la convention

La présente convention est conclue de la date de signature par les 2 parties jusqu'au 30/09/2024.

Nordic-Isère

A : Eybens

Le :

Nom : Stéphane GUSMEROLI

Fonction : Président

Signature & Cachet :

L'adhérent :
Agnès Clane
Le 19/08/2023
Nom : G. VALLIER
Fonction : Co-Président
Signature & Cachet : 





Tous ensemble : dessinons notre village **Lettre aux habitants de Chichilianne**

L'avenir de Chichilianne concerne chacune et chacun d'entre nous.

C'est notre commune : comme ce nom l'indique, elle est ce lieu de vie qui nous est commun ! Que notre famille y vive depuis des générations, ou que nous y habitons depuis de longues années, ou depuis peu, nous partageons les avantages et les contraintes d'un village en moyenne montagne.

Vous savez sans doute que Chichilianne est adhérente du Parc Naturel Régional du Vercors.

C'est un choix, librement accepté et renouvelé par la commune depuis plus de 50 ans.

L'adhésion est de nouveau à confirmer, ou non, pour l'avenir et cela d'ici à la fin de cette année 2023.

Le conseil municipal de Chichilianne a choisi de prendre sa décision après consultation des habitants du village.

Un comité consultatif y travaille depuis septembre 2021. Peut-être avez-vous déjà répondu à l'enquête et/ou participé à la réunion publique en mairie en décembre 2022 avec des responsables du Parc.

Aujourd'hui c'est la « dernière ligne droite » avant la décision du conseil municipal.

Transition écologique, mobilités, tourisme, gestion de l'eau, agriculture, habitat, vivre ensemble... C'est notre vie de tous les jours et notre avenir.

Tous ces thèmes sont traités dans la future charte. Le parc est un des partenaires, mettant en réseau environ cent communes, proposant son expertise et ses compétences.

Parmi ces thèmes, le comité consultatif a choisi dans un premier temps : mobilité, biodiversité et tourisme.

Le conseil municipal vous invite à rejoindre le comité consultatif :

Dessinons ensemble notre village !

Contactez la mairie de Chichilianne par téléphone ou mail 04-76-34-40-13

(Ouverture : tous les mardis 9h-12h et tous les jours sur rendez-vous).

mairie.chichilianne38@orange.fr , ou via les élus du conseil municipal !

Un grand merci pour votre attention et votre prochaine contribution.

Eric Vallier, le Maire, et le conseil municipal de Chichilianne